

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Point of Sale (POS) system	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-144110/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client csc po # 1944110	Date 2014-02-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-608-26722	
File No. - N° de dossier 608zm.21120-144110	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kelly, James	Buyer Id - Id de l'acheteur 608zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5701 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Question 23 L'exigence cotée C19 de la DP stipule que «le matériel du PDV doit fonctionner dans une plage de températures variant de -20°C à 35°C». Pourriez-vous confirmer que cette plage de températures est exacte?

Réponse 23 Critère C19 de la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation de la soumission :

supprimer la phrase suivante: « le matériel du PDV doit fonctionner dans une plage de températures variant de -20°C à 35°C »;

insérer la phrase suivante: «le matériel du PDV doit fonctionner dans une plage de températures variant de 0°C à 40°C».

Question 24 Au chapitre de la gestion, peuvent-ils choisir parmi une sélection d'articles non alimentaires? Je crois comprendre qu'ils reçoivent deux paires de souliers par année, mais peuvent-ils exercer leur choix ou décide-t-on à leur place du style et de la taille des articles qui leur sont remis?

Réponse 24 Non, il n'ya pas de sélection de marchandises. Les détenus et le personnel du SCC reçoivent des articles normalisés, fournis dans différentes tailles.

Question 25 Le SCC aura-t-il besoin d'imprimantes pour imprimer le code à barres des articles qui n'en ont pas? Je sais que les balances doivent imprimer des codes à barres, mais les articles non pesés doivent-ils être identifiés avec un code à barres?

Réponse 25 Non, les établissements qui sont dotés du SIGSA disposent déjà d'imprimantes de code à barres. Veuillez prendre en note qu'il n'y a PAS d'exigence quant à l'impression de code à barres avec les balances.

Question 26 Devons-nous fournir les câbles et les fils nécessaires à l'installation de l'ordinateur , y compris entre ce dernier et le serveur?

Réponse 26 Non. Le SCC se charge de la totalité de l'infrastructure du réseau, en particulier, de l'installation d'un nouveau branchement entre le guichet de services du PDV (c.-à-d. l'ordinateur fourni par l'entrepreneur) et le bureau administratif du PDV (c.-à-d. un poste de travail existant du SCC).

Question 27 Pourriez-vous préciser ce qu'est le formulaire d'autorisation de tâche? À part un exemplaire du formulaire lui-même, la DP ne contient aucune explication à son sujet.

Réponse 27 Le formulaire d'autorisation de tâche (AT) a trait aux ressources désignées dans une commande subséquente. Ainsi, lorsque le Canada a besoin des services d'un concepteur de PDV en vertu du contrat, il fournit un formulaire AT décrivant les travaux exigés des ressources conformément à l'EDT, le niveau d'efforts requis, et ainsi de suite. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez l'article7.3, Autorisation de tâche, et l'annexeD, Formulaire d'autorisation de tâche (AT).

Question 28 Pourriez-vous nous expliquer comment interpréter le tableau2 du barème de prix dans la pièce jointe4.2? Quels services attendez-vous du concepteur de PDV et du spécialiste de PDV? S'agit-il du prix de la programmation personnalisée, de la formation, etc.

Réponse 28 Les soumissionnaires utilisent le tableau2 pour présenter un prix (taux quotidien ferme) par période pour les services d'un concepteur de PDV et d'un spécialiste de PDV. Ces services sont décrits à l'article7.5, Services professionnels, de l'annexeA, Énoncé des besoins.

Question 29 En ce qui a trait à l'article 5.4, Attestation du fabricant original de matériel, nous prévoyons nous procurer les ordinateurs et les écrans tactiles auprès d'une seule entreprise de ce genre. Le fabricant se charge également de la distribution et honore la garantie des autres appareils du système (scanner, imprimante et balance). Nous sommes un revendeur autorisé de ce fabricant et distributeur. Un seul certificat du fabricant original de matériel suffira-t-il pour couvrir la totalité de la trousse du PDV?

Réponse 29 Le Canada acceptera un certificat de fabricant d'origine pour le matériel inclus dans la trousse du PDV, à condition que le soumissionnaire joigne au certificat la confirmation, jugée acceptable par le Canada, que le fabricant est le distributeur autorisé et qu'il honorera la garantie des autres appareils livrés avec la trousse du PDV, et également que le soumissionnaire soit autorisé à en faire l'entretien en vertu de tout contrat découlant du présent appel d'offres.

Question 30 En ce qui a trait au matériel, un lecteur de cartes à bande magnétique ou un système biométrique de vérification est-il nécessaire?

Réponse 30 Non.

Question 31 Le matériel du PDV doit-il être de nature modulaire ou le Canada jugera-t-il acceptable une unité intégrée (écran et processeur) conforme aux spécifications minimales exigées?

Réponse 31 Le Canada acceptera une unité intégrée à condition qu'elle satisfasse aux exigences obligatoires établies dans l'appel d'offres.

Question 32 Les détenus doivent-ils payer les taxes? Dans l'affirmative, s'agit-il de la TPS et de la TVH en vigueur dans la province?

Réponse 32 Non, pas dans le contexte de la vente aux PDV.

Question 33 Les postes de travail du SCC seront-ils livrés à l'entrepreneur aux fins d'installation?

Réponse 33 Non. C'est le SCC qui se chargera de l'installation des trousseaux de PDV sur ses postes de travail. L'entrepreneur doit livrer ces trousseaux aux différents établissements du SCC. Voir l'article 7.7.1.5, Phase de déploiement, dans l'EDT.

Question 34 Les tâches du spécialiste du PDV peuvent-elles être attribuées à deux personnes ou davantage? Peut-on faire de même avec celles du concepteur du PDV?

Réponse 34 Oui. Le soumissionnaire doit toutefois fournir le curriculum vitae des personnes de chaque catégorie requise, p.ex., celui du concepteur de PDV et celui du spécialiste de PDV. Toute ressource supplémentaire désignée après l'octroi du contrat doit satisfaire aux critères obligatoires énoncés à la section O3 et O4 de la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation de la soumission, et doit être jugée acceptable par le Canada. Voir également la réponse 28.

Toute autre ressource doit fournir le niveau d'effort prévu établi dans l'autorisation de tâche. Par exemple, si l'autorisation de tâche couvre 75 jours de travail pour les services d'un concepteur de PDV et que l'entrepreneur propose deux ressources pour exécuter les travaux requis, alors le niveau d'effort, c.à-d. les 75 jours de travail, sont répartis entre ces deux ressources. Autrement dit, le nombre maximal de jours de travail payés à l'entrepreneur correspond au nombre de jours réellement travaillés par toutes les ressources, multiplié par l'unique taux quotidien ferme de la catégorie de ressources

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-144110/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

608zm

Client Ref. No. - N° de réf. du client

csc po # 1944110

File No. - N° du dossier

608zm21120-144110

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

requis, tel qu'il est établi dans le contrat, et ne doit pas dépasser le niveau d'effort prévu et le montant énoncés dans l'AT.

Remarque: le spécialiste de PDV proposé dans l'offre des soumissionnaires successful agira en tant que point de contact pour toutes les ressources des services professionnels et des livraisons dans le cadre du contrat unique.